

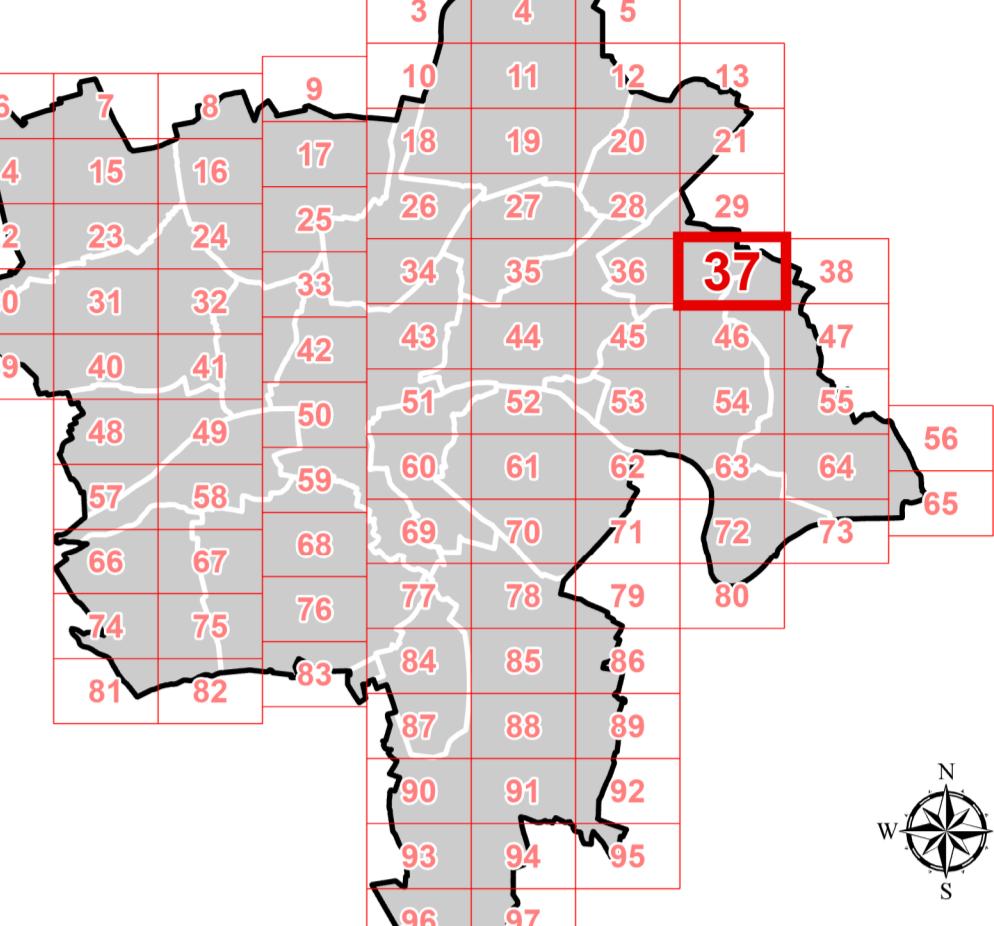


PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e

Planche n°37



Format d'origine : 1864mm x 914.4mm
Echelle de la planche : 1/20000

Produit par Orléans Métropole Date de 2020/2020

ORLÉANS PLU MÉTROPOLE

PLU mis en délibération du conseil métropolitain le 11 juillet 2017

PLU adopté par délibération du conseil métropolitain le 19 juillet 2022

PLU mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023

PLU modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

Produit par Orléans Métropole Date de 2020/2020

LÉGENDE DE LA PLANCHE

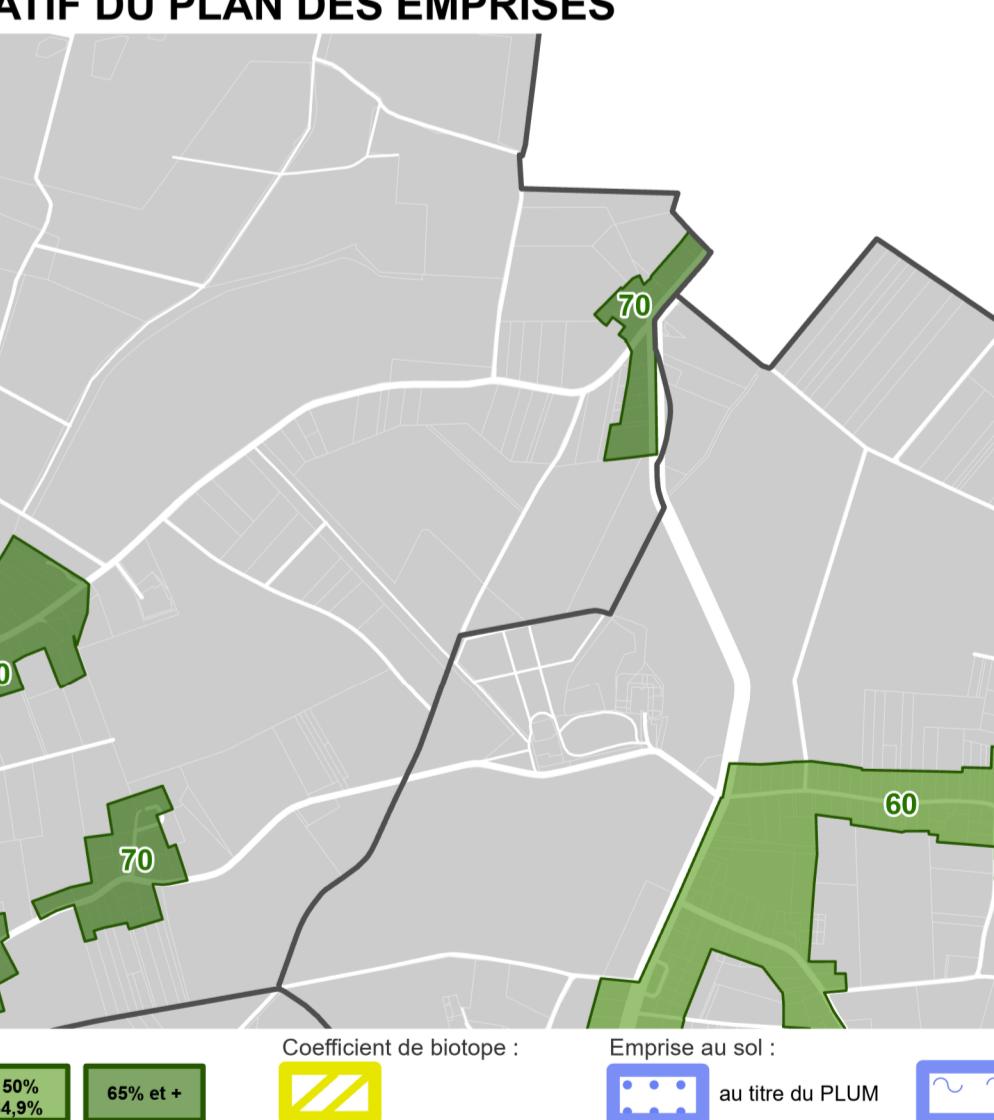
Zones d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
	Côte d'eau et perspective majeure
UC : zone Urbaine de Centralisation	Alignement d'arbres
UC1 : zone Urbaine de Centralisation	Linéaire boisé
UC2 : zone Urbaine de Centralisation	Cœur d'îlot
UC3 : zone Urbaine de Centralisation	Alignement d'arbres
UB : zone Urbaine de Bouleau	Espace boisé classé
UB1 : zone Urbaine de Bouleau	Famille familiale et parfaite
UF : zone Urbaine de Faubourg	Zone humide et aménagement hydraulique
UF1 : zone Urbaine de Faubourg	Alignement d'arbres
UR : zone Urbaine Résidentielle	Bâtiment urbain et espace d'aménagement
UR1 : zone Urbaine Résidentielle	Secours préventifs et de secours
UR2 : zone Urbaine Résidentielle	Secours préventifs et de secours
UR3 : zone Urbaine Résidentielle	Secours préventifs et de secours
UR4 : zone Urbaine Résidentielle	Bâtiment urbain et espace d'aménagement
UR5 : zone Urbaine Résidentielle	Bâtiment urbain et espace d'aménagement
UP : zone Urbaine à Projets	Elément bâti remarquable
UE : zone Urbaine d'Activités Economiques	Ensemble patrimonial
UE1 : les secteurs d'activités commerciales	Secteur d'activité
UE2 : les secteurs de services et d'activités médicales	Zone d'activité et d'habitation
UE3 : les secteurs de loisirs et culturels	Zone d'activité et d'habitation
UE4 : les secteurs de loisirs et culturels	Zone à urbaniser pour un court et moyen terme
UAU : zone à Urbaniser pour un court et moyen terme	Zone à urbaniser pour un court et moyen terme
ZAU : zone à Urbaniser pour un long terme	Zone à urbaniser pour un long terme
A : secteur à urbaniser à moyen et long terme	Zone à urbaniser à moyen et long terme
N : secteur naturel et aménagement	Zone non affectée
N : secteur naturel et aménagement	Stationnement de plus de 3 mois
N : secteur naturel et aménagement	Secteur d'orientation et d'aménagement et de Programmation
N : secteur naturel et aménagement	Secteur de transports publics collectifs

TMIN : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



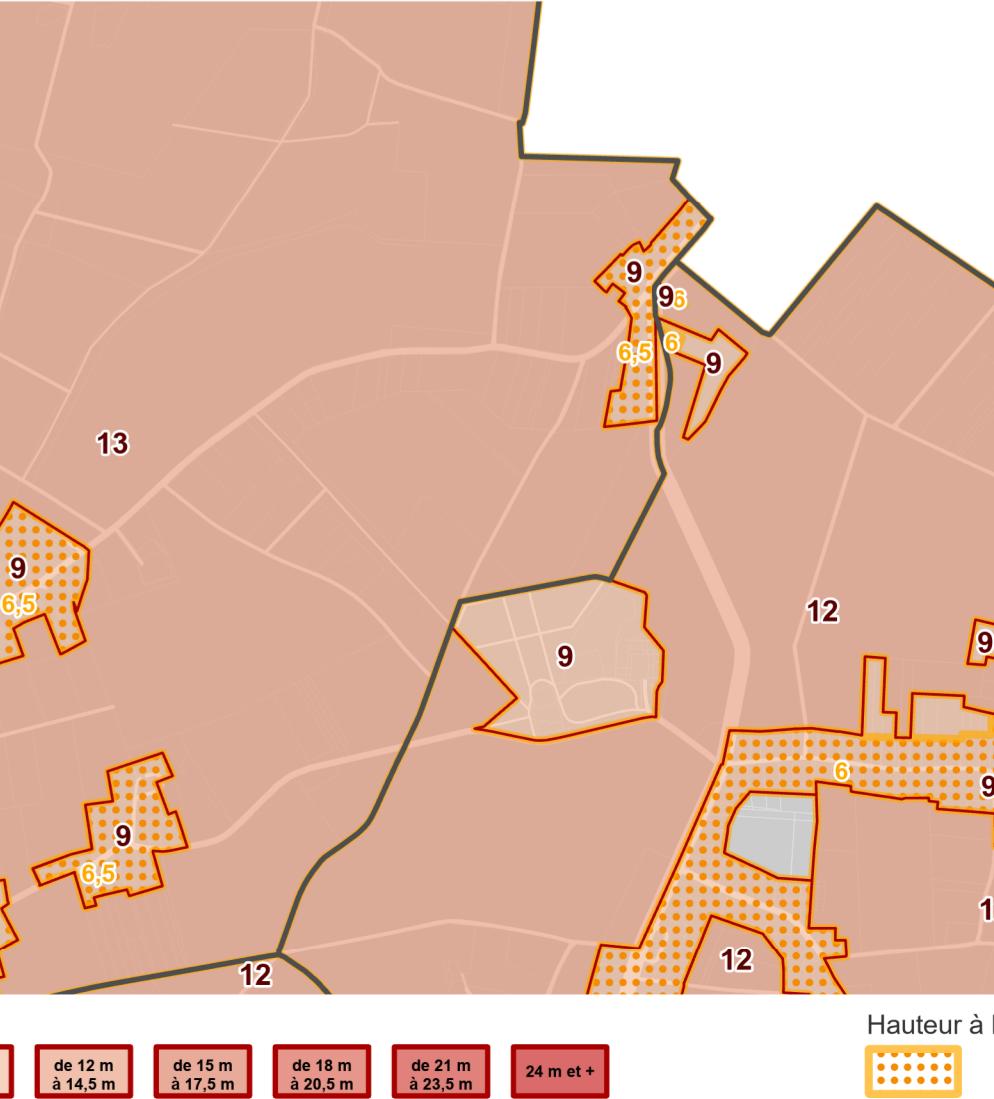
EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



Empreinte de pleine terre :
de 0% à 20%
de 20% à 50%
de 50% et +

Coefficient de biotope :
Entre au sol
fixée par PLU
fixée par PPR

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



Hauteur au bâtiment
de 0m à 20m
de 20m à 50m
de 50m à 80m
de 80m et +

Hauteur au sol
de 0m à 20m
de 20m à 50m
de 50m à 80m
de 80m et +

Hauteur à négocier
de 0m à 20m
de 20m à 50m
de 50m et +

